



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 49966

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'appel commun du Président de la République et du président des États-unis à un accord ambitieux sur le climat, dans la perspective de la prochaine conférence sur le climat. Le Président de la République et le président des États-unis se sont fixé pour objectif un accord mondial ambitieux et global pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre par des mesures concrètes. Il salue cet objectif courageux et lui demande de lui préciser les grands axes qui seront proposés lors de cette conférence, notamment vis-à-vis des nouveaux pays industrialisés dont la responsabilité en matière de gaz à effet de serre est croissante.

Texte de la réponse

L'accord sur le climat qui devra être adopté lors de la conférence Paris Climat 2015 devra être ambitieux car c'est le seul moyen de répondre à l'urgence du problème, et de satisfaire aux exigences de la science qui a récemment rappelé, grâce aux travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que tout doit être mis en oeuvre pour limiter le réchauffement planétaire moyen à deux degrés afin d'endiguer les conséquences dramatiques sur nos civilisations. Pour être ambitieux, cet accord devra être universel et engager l'ensemble des pays à prendre des mesures d'atténuation de leurs émissions dans la limite de leurs capacités. Pour apporter une réponse globale à la hauteur des préoccupations, tous les pays doivent agir de concert. Si la France s'est portée candidate pour accueillir la conférence climat de 2015, ce n'est pas seulement pour porter un espoir, mais aussi pour agir et décider. Elle veut apporter des solutions, avec humilité car le défi est considérable, mais avec responsabilité car l'inaction collective a un coût. Pour Paris Climat 2015, l'objectif de la France est donc de parvenir à un accord ambitieux et applicable à tous les pays, qui couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, avec des engagements différenciés et adaptés aux capacités de chacun des pays. Cet accord devra être équilibré entre ses grandes composantes - la réduction des émissions, l'adaptation et la résilience au changement climatique, et les moyens de financement. Pour offrir l'architecture d'un nouveau régime climatique multilatéral visant à succéder au Protocole de Kyoto, cet accord devra également être durable et donc dynamique, ce qui lui permettra d'être facilement renforcé au cours du temps en fonctions des évolutions technologiques et du contexte économique. Le processus d'élaboration de ce type d'accord multilatéral doit parvenir à l'accord des 195 pays membres de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. C'est l'Union européenne qui portera la position des vingt-huit Etats-membres, et celle-ci devra être ambitieuse. La France y travaille actuellement avec ses partenaires en définissant un paquet énergie/climat pour 2030. Le rôle de la Présidence, qui sera tenu par la France durant l'année 2015, sera de faciliter les discussions et d'engager les négociateurs afin d'obtenir l'accord le plus ambitieux possible mandaté par les décisions de Durban. Il est par ailleurs essentiel pour la France de valoriser le partage des solutions et des opportunités qu'offre la lutte contre le changement climatique, que ce soit en termes d'emplois, de compétitivité, de croissance ou de co-bénéfices pour la santé. C'est dans cet esprit que la France encourage et soutient un « agenda positif » des solutions. Lutter contre le dérèglement climatique c'est dessiner une nouvelle frontière, une frontière qui bénéficie à nos entreprises - aux PME comme aux grands groupes - qui permet de

doper l'innovation et la recherche, qui crée des emplois particulièrement qualifiés et qui soutient la croissance de notre économie post-industrielle.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49966

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1430

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2945